



Issy-les-Moulineaux, le 28 septembre 2022

SUPPLEMENT 1 EMTN SFIL 2022

Conformément à la réglementation en vigueur, SFIL annonce que son Supplément N°1 au programme EMTN 2022 a été approuvé par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 27 septembre 2022 et qu’il peut être consulté sur son site internet : <https://sfil.fr/infos-financieres/programme-demissions/> (rubrique Investisseurs).